Veiller à la protection du public.

Promouvoir une industrie de confiance.





2019-2020

Table des matières

et ministre responsable de la Capitale-Nationale	
Mot du président du conseil d'administration	
Le conseil d'administration	
Mot du directeur général	4
Organigramme	
À propos du Bureau de la sécurité privée	6
Présentation de l'utilisation des ressources humaines	
Portrait statistique des permis délivrés par le BSP	ε
Faits saillants 2019-2020	10
Direction, Information et traitement des permis	12
Direction, Affaires juridiques	16
Accès à l'information	
Direction, Enquêtes et inspections	
Direction, Finances et administration	
Perspectives 2020-2021	26
États financiers	28

La présente publication a été réalisée par le Bureau de la sécurité privée (le «BSP»). Vous trouverez le rapport annuel 2019-2020 du BSP, des statistiques et des renseignements sur l'organisme et l'industrie de la sécurité privée. Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.



Monsieur

François Paradis

Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement 1045, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A3 Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2020.

Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements et de sa mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Original signé

Geneviève Guilbault

Québec, septembre 2020

Madame

Geneviève Guilbault

Vice-première ministre du Québec, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Ministère de la Sécurité publique Tour des Laurentides 2525, boulevard Laurier, 5° étage Québec (Québec) G1V 2L2 Madame la vice-première ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités tout au long de l'année écoulée.

À ma connaissance, et compte tenu des outils dont dispose le BSP pour valider ses données, ce rapport annuel:

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et méthodes de travail qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin Régimbald Montréal, juin 2020

Mot du président du conseil d'administration

Je vous présente, en ma qualité de président du conseil d'administration, le rapport annuel 2019-2020 du Bureau de la sécurité privée. Ce dernier expose les activités réalisées, mais surtout, témoigne du travail colossal et de l'engagement quotidien effectué par notre équipe.

Au cours du présent exercice, mes collègues du conseil d'administration et moi avons analysé les grandes orientations et les priorités d'actions du BSP pour les trois prochaines années en approuvant le plan stratégique 2020-2022 de l'organisme. Nous avons également approuvé la relocalisation des bureaux administratifs du BSP. Ce nouvel emplacement localisé de manière stratégique offrira une meilleure accessibilité aux visiteurs et un environnement de travail convivial et compétitif. C'est un privilège pour moi, encore cette année, de participer avec des gens formidables qui sont les leaders de leur industrie, à la gouvernance du BSP et à son importante mission de veiller à la protection du public. Mes collaborateurs se joignent à moi afin de remercier chaleureusement l'implication de ces administrateurs qui nous ont quitté cette année: M. Normand Fiset, M. Massimiliano Mulone, M. Pierre Dussault et Mme Lynda Vachon.

Le BSP est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée rassemblant tout près de 45 000 titulaires de permis d'agent et un peu plus de 1500 titulaires de permis d'agence au Québec provenant des six secteurs d'activité définis par la Loi sur la sécurité privée («LSP»). Je tiens à remercier tous ceux qui sont engagés, quotidiennement, à maintenir le niveau d'intégrité et de professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée.

Les dernières semaines du présent exercice ont été impactées par un événement exceptionnel ayant marqué le Québec, c'est-à-dire la crise liée à la propagation du virus de la COVID-19. Les titulaires de permis d'agent et d'agence de la catégorie de gardiennage ont été appelés en renfort dans toutes les régions du Québec, incarnant ainsi, un rôle

essentiel dans l'équation organisationnelle de la gestion de cette crise. L'ensemble de la population québécoise a su découvrir et apprécier le rôle et l'importance du métier d'agent de gardiennage. Je suis fier de dire que notre mission a pris tout son sens et importance de manière tellement naturelle et convaincante dans cette année qui restera à jamais inscrite dans l'histoire du Québec. Le BSP était sur la première ligne et encore une fois, l'équipe a su s'adapter rapidement à l'urgence de la situation.

En terminant, notons qu'en juillet 2020, le Bureau de la sécurité privée soulignera le 10° anniversaire de la mise en application de la *Loi sur la sécurité privée* et donc, de la création de notre bureau. À l'image de notre 1° décennie d'existence, c'est avec beaucoup de confiance et d'enthousiasme que nous poursuivrons notre mission tout en restant à l'écoute du milieu, de ses meilleures pratiques et de ses intervenants. Je remercie la direction et nos collègues du BSP pour leur contribution quotidienne, leurs actions favorisent le maintien de hauts standards de qualité dans l'ensemble des secteurs visés par la LSP et de ses services.

Au plaisir de collaborer!

.

Martin Régimbald

Président du conseil d'administration Montréal, juin 2020

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée a tenu <u>six réunions</u> au cours de l'exercice 2019-2020. Celui-ci est composé de onze membres dont le mandat est d'une durée de trois ans.

Voici la présentation des membres du conseil d'administration du BSP au 31 mars 2020:

Quatre administrateurs nommés par la ministre de la Sécurité publique (dont un issu du milieu policier):

Monsieur Clément Robitaille

Ministère de la Sécurité publique

Madame Isabelle Boudreault

Sûreté du Québec

Madame Sylvie Archambault

École de criminologie, Université de Montréal

Poste à pourvoir

Sept membres désignés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par la ministre de la Sécurité publique: (*)

Monsieur Martin Régimbald, président du conseil d'administration du BSP

Association des transporteurs de valeurs

Monsieur Dany Laflamme

Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur Claude Sarrazin

Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec

Monsieur Sylvain Roy

Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur Jean Rho

Association canadienne de la sécurité

Monsieur Sylvain-Rock Plante, vice-président du conseil d'administration du BSP

Syndicat des Métallos

Monsieur Félixpier Bergeron

Regroupement des gestionnaires en sécurité interne

^(*) Une association peut demander le statut d'association représentative de la sécurité privée en adressant un avis écrit à la ministre de la Sécurité publique, tel que prévu dans la *Loi sur la sécurité privée*.

Mot du directeur général



Je suis très heureux de vous présenter le portrait du travail réalisé par l'équipe pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Cette année marque la réalisation d'une première décennie d'activités pour le Bureau de la sécurité privée. C'est avec confiance et un enthousiasme renouvelé que nous poursuivons nos efforts afin d'arrimer nos actions à la réalisation de notre mission qui est de veiller à la protection du public.

Au cours de l'exercice, nous avons défini les grandes orientations et ciblé les objectifs en déposant le plan stratégique 2020-2022 du BSP. De nombreux projets ont animé notre feuille de route tout au long de l'année et d'autres sont en cours. La formation en ligne des représentants d'agence a reçu un accueil des plus favorables de la part de l'industrie de la sécurité privée. Un peu plus de 1 000 représentants d'agence ont complété cette formation présentant notamment les principes édictés par la Loi sur la sécurité privée au Québec et les obligations légales et administratives des agences. Il s'agit de résultats probants dont le BSP peut être fier, certes, mais ceux-ci permettent surtout de véhiculer la mission de notre organisme auprès des parties prenantes. De plus, un important chantier du BSP est celui de l'automatisation des processus d'agence. La mise en ligne de ce portail opérationnel sera lancée au cours de l'exercice 2020-2021. Ce guichet unique de services offrira une meilleure accessibilité aux titulaires de permis en plus d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de nos processus et des opérations. La relocalisation du BSP se concrétisera au cours de la prochaine année et nous permettra d'offrir un centre de services plus accessible aux titulaires de permis ainsi qu'un environnement de travail stimulant et performant pour nos employés, tout en favorisant l'attraction de nouveaux talents.

L'année s'est conclue avec l'avènement d'une situation d'urgence sanitaire exceptionnelle de pandémie du virus de la COVID-19 qui a sévi sur l'ensemble du territoire québécois et partout ailleurs dans le monde. Rappelons qu'en vertu de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, le BSP est

autorisé à délivrer un permis temporaire d'agent à une personne pour exercer une activité de sécurité privée dans le cas particulier d'une pandémie. En un temps record, l'ensemble de l'équipe a revu les processus de gestion de nos opérations et a offert un service en ligne afin de répondre aux demandes et à l'urgence de la situation. Collaborant étroitement avec les instances gouvernementales et les intervenants du milieu, le BSP a su démontrer un leadership en négociant le virage, tout en positionnant la sécurité privée dans la liste des services essentiels reconnus. Le BSP a été interpellé à plusieurs reprises multipliant les entrevues et les occasions de véhiculer sa mission dans les médias.

En terminant, l'atteinte des objectifs et l'amélioration constante de l'offre de services du BSP auprès des bénéficiaires ne pourraient être possibles sans la consciencieuse et dynamique équipe de direction, adjointe de nos 49 dévoués employés, qui m'épaulent jour après jour. Je tiens également à souligner la précieuse collaboration des membres du conseil d'administration. Leur engagement et leurs conseils nous permettent, chaque jour davantage, de faire rayonner les valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence qui guident l'ensemble des activités du BSP.

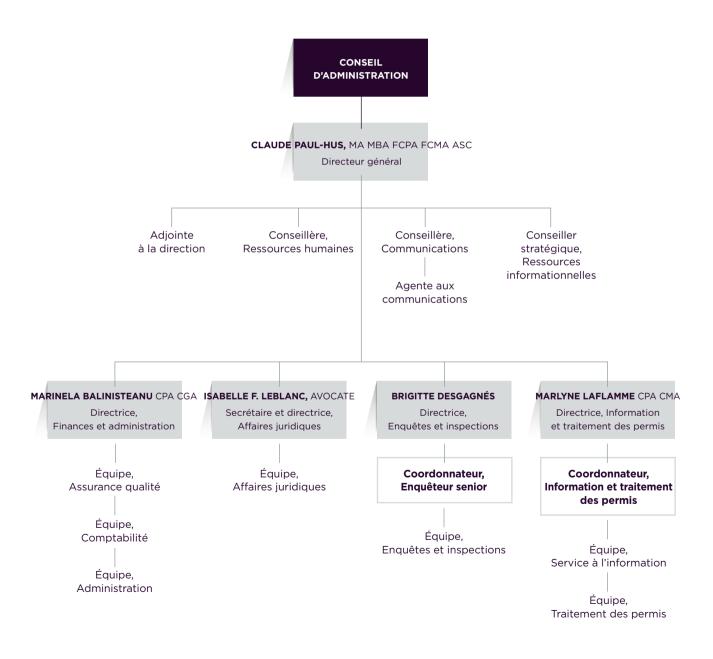
Ensemble, nous consolidons nos acquis et poursuivons la réalisation de notre mission avec conviction.

Claudo Paul Hus

Claude Paul-Hus, MA MBA FCPA FCMA ASC Directeur général

Organigramme administratif

AU 31 MARS 2020



À propos du Bureau de la sécurité privée

Mission: veiller à la protection du public

Le Bureau de la sécurité privée est l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec. Créé en 2010 suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité privée («LSP»), le BSP voit à l'application de la LSP et de ses règlements pour l'ensemble du territoire au Québec, délivre des permis d'agent et d'agence selon certaines conditions, traite les plaintes qu'il reçoit et favorise les actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique. Les valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence guident l'ensemble des activités du BSP.

Le BSP délivre des permis d'agent et des permis d'agence dans les six (6) secteurs d'activité assujettis à la LSP suivants:

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Convoyage de biens de valeur
- · Service conseil en sécurité

Pouvoirs conférés au BSP en vertu de la LSP

- Contrôler l'accession au droit d'offrir et d'exercer une activité de sécurité privée;
- Encadrer et surveiller l'offre et l'exercice des activités de sécurité privée;
- Mener des enquêtes et des inspections.

Les conditions obligatoires à satisfaire pour obtenir un permis et maintenir sa validité

- Formation obligatoire selon l'activité de sécurité privée;
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Absence d'infraction criminelle en lien avec l'activité de sécurité privée exercée;
- Bonnes mœurs;
- Normes de comportement à respecter en tout temps (agent);
- Assurance responsabilité et cautionnement (agence).

LA SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

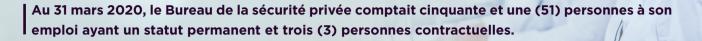
La Loi sur la sécurité privée et ses règlements

Entrée en vigueur dans son intégralité le 22 juillet 2010, la *Loi sur la sécurité privée* a balisé les exigences relatives à l'accession à la carrière et les moyens de rehausser le niveau d'intégrité et de professionnalisme de l'industrie de la sécurité privée au Québec.

Le permis est obligatoire

Toute personne souhaitant exercer une activité de sécurité privée ou toute entreprise souhaitant offrir une ou plusieurs activités de sécurité privée doit être titulaire d'un permis de la catégorie requise et en maintenir la validité en respectant les obligations prévues à la LSP et ses règlements en tout temps.

Présentation de l'utilisation des ressources humaines



Répartition des effectifs au 31 mars 2020			
Secteurs d'activités	2019 - 2020		
Direction générale	10		
Direction, Finances et administration	11		
Direction, Affaires juridiques	6		
Direction, Enquêtes et inspections	10		
Direction, Information et traitement des permis	17		
TOTAL	54		

Miser sur une combinaison gagnante afin de forger une équipe solide

Le BSP croit en la spécialisation de chacune de ses équipes afin d'offrir les différents services et assumer ainsi son rôle et sa mission. La force de notre équipe repose sur la compétence, la diversité, une multidisciplinarité, une volonté commune de réussir et d'accomplir la mission de l'organisme qui est de veiller à la protection du public. La combinaison de tous ces facteurs permet d'apporter une couleur unique à l'équipe du Bureau de la sécurité privée. Souhaitant réserver une place de choix aux femmes dans tous les statuts et corps d'emplois au sein de l'organisation, les femmes représentaient 59 % des membres de l'équipe du BSP au 31 mars 2020. Actuellement, 83 % du personnel de direction est représenté par des femmes.

Attirer, mobiliser et fidéliser nos ressources clés

Le taux de départ volontaire pour l'exercice 2019-2020 est en hausse de 7% comparativement à l'année précédente. Au cours de l'année, chaque direction a organisé des activités de dynamisation des équipes afin de renforcer les liens. De plus, de nouvelles méthodes de recrutement ont été déployées afin de favoriser l'attraction de nouveaux talents souhaitant évoluer et s'investir à long terme dans notre organisation. La relocalisation prochaine des bureaux administratifs offrira un environnement des plus attrayants pour les employés actuels et futurs. De plus, le BSP analysera les défis à relever afin de maximiser la rétention du personnel. Une réflexion sera amorcée afin de cibler diverses mesures et solutions à prioriser pour cimenter une équipe solide.

Favoriser le développement de nos talents

Le BSP encourage ses employés à suivre des formations pratiques afin d'actualiser leurs connaissances et demeurer à l'affût de nouvelles pratiques reliées à leurs domaines d'expertise ainsi qu'aux nouvelles technologies. Au cours de la dernière année, plusieurs promotions ont été octroyées à des employés encourageant ainsi le développement de nos talents à l'interne.

Permis délivrés par le BSP

PERMIS D'AGENT DÉLIVRÉS PAR LE BSP

Secteurs d'activités	Permis d'agent réguliers		Permis d'agen	t temporaires
	2019 - 2020	2018 - 2019	2019 - 2020	2018 - 2019
Gardiennage	9 157	9 396	714	840
Investigation	374	350	38	25
Serrurerie	192	128	108	28
Systèmes électroniques de sécurité	1 210	1 345	-	-
Convoyage de biens de valeur	373	313	148	64
Service conseil en sécurité	27	26	-	-
Supérieur immédiat¹	56	57	-	-
TOTAL	11 389	11 615	1 008	957

PERMIS D'AGENCE DÉLIVRÉS PAR LE BSP

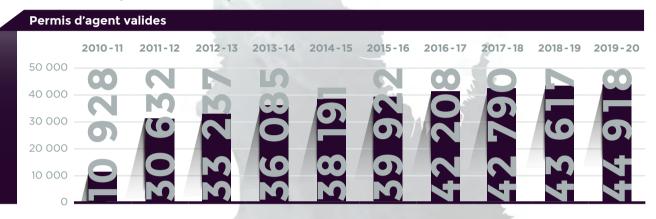
Secteurs d'activités	Permis c	l'agence
	2019 - 2020	2018 - 2019
Gardiennage	51	55
Investigation	27	33
Serrurerie	61	65
Systèmes électroniques de sécurité	262	334
Convoyage de biens de valeur	2	5
Service conseil en sécurité	13	11
TOTAL	416	503

Traitement des dossiers d'inspections et d'enquêtes				
	2019 - 2020	2018 - 2019		
Ouverture de dossiers au BSP	499	661		
Nombre de plaintes reçues de l'externe	199	303		
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	91	191		

¹ Supérieur immédiat: Toute personne qui agit à titre de supérieur immédiat d'agents de sécurité, sans elle-même exercer une activité de sécurité privée, doit être titulaire d'un permis de supérieur immédiat. Cette personne sera exemptée de démontrer qu'elle a réussi une formation obligatoire et le permis qui lui sera délivré sera sans droit d'exercice.

Titulaires de permis valides au Québec

(Évolution et portrait statistique de 2010² à 2020)





² 2010: L'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité privée* et ses règlements au Québec.

Faits saillants 2019/20



L'exercice 2019-2020 a permis de poursuivre l'atteinte des objectifs pour la dernière année de réalisation du plan stratégique 2015-2019 du BSP. La fin de cet exercice marque un moment charnière pour l'organisme, celui de sa première décennie d'existence suivant l'entrée en vigueur de la LSP en tant qu'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée au Québec. Voici la rétrospective des faits saillants façonnant le parcours de la dernière année du Bureau de la sécurité privée.

ORIENTATION 1: COUVRIR L'ENTIÈRETÉ DU CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI

Par l'accomplissement de sa mission, le BSP contribue à instituer des standards de confiance envers les intervenants qui œuvrent dans l'industrie de la sécurité privée.

Dans le cadre de sa mission qui est de veiller à la protection du public, le BSP a poursuivi ses efforts pour sensibiliser, informer et promouvoir une culture de conformité auprès des titulaires de permis d'agent et d'agence, des intervenants du milieu, des employeurs ainsi que des collaborateurs. L'équipe Enquêtes et inspections du BSP a multiplié ses interventions sur le terrain partout à travers le Québec.

Plus de 1 000 représentants d'agence à travers le Québec ont complété la nouvelle version modernisée et interactive de la formation du représentant d'agence.

Conformément à la LSP, un représentant d'agence doit compléter une formation obligatoire dans les six mois suivant sa désignation. Cette nouvelle formule de formation obligatoire consiste en un outil pratique, flexible et convivial qui a pour but d'informer l'agence des principes édictés par la LSP et ses règlements ainsi que guider celle-ci vers la conformité. Depuis la création du BSP, les représentants d'agence devaient prendre connaissance du document de formation en format PDF offert par l'organisme. Une forte proportion des représentants d'agence étant déjà titulaires d'un permis se sont prévalus de cette opportunité de formation, en plus de tous les nouveaux représentants d'agence pour qui celle-ci était obligatoire. À cet égard, le BSP est fier de souligner qu'au 31 mars 2020, plus de 1 000 représentants d'agence avaient complété la formation du représentant d'agence. Des résultats probants qui permettent de contribuer au rayonnement de la mission du BSP, en plus de guider les titulaires de permis vers la conformité.

La sécurité privée en renfort dans le cadre de la crise de la COVID-19.

Le mois de mars 2020 restera gravé en la mémoire organisationnelle du BSP et dans l'histoire du Québec en raison de la situation exceptionnelle de la COVID-19. Les intervenants du domaine de la sécurité privée ont été appelés en renfort et ont fait partie de l'équation organisationnelle en ce qui concerne la gestion de cette crise. Adoptant les mesures de sécurité et de distanciation nécessaires pour ses employés et la clientèle, le BSP a dû revoir ses façons de faire en mettant sur pied un service en ligne d'urgence afin de répondre à la forte demande de permis et réagir promptement à cette crise. Rappelons qu'en vertu de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée, le BSP est autorisé à délivrer un permis temporaire d'agent à une personne pour exercer une activité de sécurité privée dans le cas d'une pandémie. Collaborant de concert avec les représentants de la sécurité publique et les intervenants du milieu, des assouplissements ont été mis en place afin de répondre à la situation de pandémie sévissant sur le territoire québécois.



ORIENTATION 2: RELEVER LES DÉFIS DE GESTION INTERNE AU BSP

Miser sur l'efficacité de nos services.

Les défis de gestion interne demeurent au cœur des priorités des membres de la direction afin de pourvoir à l'efficacité de nos services. Soucieux de privilégier et de mettre en application les meilleures pratiques de gouvernance et de miser sur l'atteinte de résultats en lien avec la mission de l'organisme, le BSP vise l'amélioration continue dans l'ensemble de ses actions. La direction a travaillé tout au long de l'exercice à la préparation de la relocalisation de ses bureaux administratifs. Ce projet de déménagement se réalisera au cours du prochain exercice.

Le BSP travaille sur un chantier innovant, celui du nouveau portail de services en ligne pour les agences afin de moderniser et améliorer l'efficacité de ses opérations. Il s'agit à terme d'offrir un guichet en ligne afin que celles-ci puissent procéder à une demande, à la déclaration annuelle permettant le maintien en vigueur du permis ou son renouvellement le cas échéant à un paiement par le biais de ce service. Ce portail devrait être lancé et accessible au cours du prochain exercice. En deuxième phase, ce portail sera développé afin de répondre aux besoins d'un titulaire de permis d'agent. Conséquemment, le BSP est d'avis que la crise de la COVID-19 aura été l'élément déclencheur afin d'accélérer certaines facons de faire misant sur un service exclusivement en ligne en réaction avec la situation exceptionnelle.

ORIENTATION 3: CONCOURIR AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

À l'écoute des préoccupations des intervenants du milieu.

Le BSP collabore étroitement avec le ministère de la Sécurité publique afin de veiller à l'application de la LSP à l'égard des six secteurs d'activité assujettis. Soucieux de favoriser la collaboration avec les intervenants du milieu, le BSP a multiplié les rencontres et les échanges afin de favoriser une meilleure accessibilité et différentes formules facilitantes liées à la formation pour certaines catégories d'activité de sécurité privée en réponse à la pénurie de main-d'œuvre vécue par l'industrie. Plusieurs rencontres et initiatives ont été mises de l'avant ayant pour objectif de favoriser le développement de l'industrie et son rayonnement. La direction Enquêtes et inspections collabore étroitement avec les corps policiers partout au Québec lorsque celle-ci procède à des interventions sur le terrain. Le service des communications a d'ailleurs créé des outils d'information à l'attention de ses clientèles cibles visant à présenter la mission et expliquer les interventions de l'organisme d'autoréglementation provincial assujettissant les six (6) catégories d'activité définies par la LSP.

ORIENTATION 4: TRAVAILLER À LA RECONNAISSANCE DU BSP ET CONTRIBUER À MÊME LA MISSION À L'IMAGE DE L'INDUSTRIE

L'orientation 4 s'est transformée en un objectif principal quant au plan de match du BSP élaboré pour les trois (3) prochaines années. La définition de son image de marque et la mise en œuvre d'initiatives stratégiques favorisant la reconnaissance de l'organisme d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée feront en sorte d'accroître la visibilité et la notoriété du BSP. Tout au long de l'exercice, la direction a accordé des entrevues lors d'événements d'actualité donnant ainsi une voix à l'industrie et de l'information au public de façon générale. La crise de la COVID-19 survenue à la toute fin de l'exercice fut ni plus ni moins un catalyseur quant à la visibilité et la notoriété de l'organisme et par le fait-même, celui de l'industrie de la sécurité privée. Les agents de gardiennage ont été inclus dans la liste des services essentiels dès le début de cette crise, permettant la reconnaissance de cette catégorie auprès du public en général. Plusieurs milliers de personnes ont répondu favorablement à l'appel du gouvernement du Québec et ont complété une demande de permis au BSP afin de pouvoir exercer une activité de sécurité privée. Dans son ensemble et en dépit de la gravité de la situation, le BSP et l'industrie ont su s'adapter et répondre positivement à l'appel en faisant partie de la solution.

Direction, Information et traitement des permis

RESSOURCES

MARLYNE LAFLAMME, CPA, CMA

Directrice, Information et traitement des permis

JÉRÔME HAYEK

Coordonnateur, Information et traitement des permis

SERVICE À L'INFORMATION

1 agent principal 9 agents à l'information TRAITEMENT DES PERMIS

7 analystes traitement des permis

La direction Information et traitement des permis contribue à assurer l'amélioration continue des processus et des services offerts afin de répondre, de traiter et de soutenir les demandeurs, les titulaires et les intervenants.

MANDATS

- Assurer un service à l'information de première ligne de qualité;
- Répondre efficacement et de façon professionnelle aux questions et aux demandes des titulaires de permis d'agent, d'agence ainsi que du public;
- Traiter et délivrer des permis d'agent et d'agence conformément à la LSP et ses règlements, et ce, dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉS

- Miser sur l'amélioration continue des processus et l'optimisation du service à l'information, le suivi et les délais de traitement des demandes et des dossiers:
- Offrir un service à l'information et un service de traitement des permis efficients;
- Veiller au respect des procédures lors de la délivrance des permis.

FAITS SAILLANTS

Miser sur un service de qualité et un traitement efficace des demandes

La direction Information et traitement des permis veille à maintenir un service de qualité en tout temps. Au cours de l'exercice, l'équipe du Service à l'information a traité un peu plus de 45 300 appels, répondu à des milliers de courriels et reçu près de 10 500 visiteurs au comptoir de l'accueil de nos bureaux administratifs.

L'amélioration continue de nos services demeure au cœur des priorités de l'organisation. À cet égard, le BSP a poursuivi tout au long de l'année l'un des plus grands chantiers de son existence, celui du projet d'automatisation des processus d'agence. Il s'agit de la création d'un nouveau portail web développé pour les agences afin que celles-ci puissent compléter une demande en ligne, procéder à la déclaration annuelle permettant le maintien en vigueur du permis ou son renouvellement le cas échéant, procéder à un paiement et plusieurs autres fonctionnalités visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de nos services ainsi que le délai de traitement. Ce service en ligne sera offert en première phase aux agences et par la suite, le portail sera bonifié en y ajoutant les fonctionnalités reliées aux titulaires de permis d'agent. La mise en œuvre de l'automatisation des processus d'agence est prévue au cours de l'exercice 2020-2021.

Assurer la prestation de nos services en période de crise de la pandémie de la COVID-19

La situation exceptionnelle de gestion de crise de la COVID-19 a marqué particulièrement la fin du présent exercice et sera inscrite pour toujours dans l'histoire du Québec. Suivant l'adoption du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec sur tout le territoire québécois le 13 mars dernier, le BSP a dû mettre sur pied une procédure en ligne permettant la poursuite de ses opérations malgré le contexte. En vertu de l'article 17 du Règlement d'application de la

Loi sur la sécurité privée, le BSP est autorisé à délivrer un permis temporaire d'agent à une personne pour exercer une activité de sécurité privée dans le cas particulier d'une pandémie. Comme les agents de sécurité privée ont été rapidement appelés en renfort, les demandes ont explosé et le BSP a dû procéder à une réorganisation de ses opérations et de sa structure de travail afin de rendre le tout sécuritaire autant pour ses employés que pour sa clientèle. Le Bureau a mis en place des solutions en ligne à la disposition des demandeurs de permis et des agences afin que ceux-ci puissent y déposer leurs demandes par le biais d'un lien web sécurisé plutôt que de déposer leurs demandes en format papier. En raison des mesures et des directives sociosanitaires émises par le gouvernement, la direction a pris les mesures nécessaires pour réorganiser le travail de ses employés de façon sécuritaire en leur permettant de faire du télétravail. Le BSP a réagi avec diligence et efficacité afin de répondre à la forte augmentation des demandes de permis liée à cette situation d'urgence de pandémie ainsi que d'assurer l'ensemble des prestations de services.

Le bspquebec.ca à votre service!

Le BSP veille à l'amélioration et la transformation numérique de ses services et de son site web bspquebec.ca afin de proposer une expérience plus harmonisée et intégrée. Le site du BSP est un outil de travail et de référence fortement consulté tant par son équipe, par les titulaires de permis mais également par le public en général. En effet, le site web a été un précieux outil d'information et de convergence pour les titulaires de permis ainsi que les demandeurs pendant la pandémie de la COVID-19.

Statistiques recensées du bspquebec.ca (En comparaison avec l'exercice 2018-2019)





/isiteurs





Offres d'emploi (consultations) +5,6%

38,2% Femmes **61,8%** Hommes

Information et traitement des permis

Le BSP a délivré 11 389 permis d'agent, dont 8 869 nouveaux permis, lors de l'exercice 2019-2020. Par ailleurs, on dénombrait 44 918 permis d'agent valides en circulation au 31 mars 2020 correspondant à une augmentation de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Permis d'agent d	Permis d'agent de sécurité privée					
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2020	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés		
Gardiennage	35 736	9 157	5 158	744		
Investigation	1 861	374	202	29		
Serrurerie	844	192	49	12		
Systèmes électroniques de sécurité	4 774	1 210	802	78		
Convoyage de biens de valeur	1 362	373	191	24		
Service conseil en sécurité	208	27	11	3		
Supérieur immédiat	133	56	23	0		
TOTAL	44 918	11 389	6 436	890		

Détails - Permis d'agent de sécurité privée							
	Permis	délivrés		Permis r	évoqués		Permis
Catégorie	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non- paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée	non- renouvelés
Gardiennage	7 146	2 011	4 029	1044	18	67	744
Investigation	263	111	109	86	3	4	29
Serrurerie	128	64	36	13	0	0	12
Systèmes électroniques de sécurité	957	253	606	180	5	11	78
Convoyage de biens de valeur	306	67	119	71	1	0	24
Service conseil en sécurité	14	13	5	6	0	0	3
Supérieur immédiat	55	1	16	7	0	0	0
TOTAL	8 869	2 520	4 920	1 407	27	82	890

Information et traitement des permis

Le BSP a délivré 416 permis d'agence, dont 202 nouveaux permis, lors de l'exercice 2019-2020. Par ailleurs, on dénombrait 1 512 permis d'agence valides en circulation au 31 mars 2020.

Permis d'agence de sécurité privée					
Catégorie	Permis valides au 31 mars 2020	Permis délivrés	Permis révoqués	Permis non-renouvelés	
Gardiennage	161	51	29	11	
Investigation	110	27	21	6	
Serrurerie	239	61	18	6	
Systèmes électroniques de sécurité	952	262	115	29	
Convoyage de biens de valeur	9	2	1	1	
Service conseil en sécurité	41	13	7	3	
TOTAL	1 512	416	191	56	

	Permis	Permis délivrés		Permis révoqué	Permis révoqués			
Catégorie	Nouveaux permis	Renouvellements de permis	Pour non- paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau non- de la sécurité renouvelés privée			
Gardiennage	36	15	7	11	11	11		
Investigation	10	17	5	13	3	6		
Serrurerie	29	32	6	9	3	6		
Systèmes électroniques de sécurité	122	140	24	43	48	29		
Convoyage de biens de valeur	0	2	0	0	1	1		
Service conseil en sécurité	5	8	1	4	2	3		
TOTAL	202	214	43	80	68	56		

Direction, Affaires juridiques

RESSOURCES ISABELLE F. LEBLANC, AVOCATE Secrétaire et directrice, Affaires juridiques 2 avocates 3 techniciennes juridiques

La direction Affaires juridiques joue un rôle de premier plan en contribuant à l'interprétation et au renforcement du cadre législatif et réglementaire de l'industrie de la sécurité privée.

MANDATS

- Appliquer et veiller au suivi rigoureux de la Loi sur la sécurité privée et ses règlements;
- Voir au respect du cadre légal inhérent aux pratiques et processus d'affaires;
- Consolider l'interprétation de la Loi en respect de l'évolution jurisprudentielle.

RESPONSABILITÉS

- Étude et traitement des demandes de certains permis eu égard aux critères légaux prévus à la Loi;
- Analyse des demandes non conformes et, le cas échéant, rendre les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis;
- Traitement des dossiers visant les dérogations relatives aux normes de comportement;
- Gestion du processus d'évaluation des demandes de reconnaissance de formations autres que celles prévues au règlement en cette matière;
- Évaluation et proposition au ministère de la Sécurité publique de modifications législatives et réglementaires.

FAITS SAILLANTS

Exercer un rôle-conseil de premier plan

La direction Affaires juridiques joue un rôle-conseil déterminant auprès du conseil d'administration, de la direction générale et des différents départements du BSP. Les politiques et procédures d'encadrement instaurées au cours des années précédentes font l'objet d'un contrôle de qualité continu afin de maintenir une rigueur constante dans le traitement des dossiers d'agents et d'agences ainsi que dans l'ensemble des activités de l'organisme.

Aussi, cette direction supporte et conseille le BSP, notamment par le biais d'avis juridiques, quant aux différentes interrogations entourant l'interprétation de certains champs d'application de la *Loi sur la sécurité* privée ou à l'égard de certaines pratiques de l'industrie.

Consolider l'interprétation de la LSP et collaborer au renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle quant à l'application de la LSP, la direction Affaires juridiques continue de positionner le BSP quant à certaines interprétations qu'elle doit donner à l'intention du Législateur en pareille matière. La direction joue d'ailleurs un rôle de premier plan auprès du ministère de la Sécurité publique quant à ses recommandations dans le développement et la mise à jour de la LSP et ses règlements afin que l'encadrement soit adapté aux besoins réels et aux préoccupations de l'industrie encore en croissance.

Affaires juridiques

Décisions du Bureau de la sécurité privée défavorables à l'octroi ou au maintien de permis pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Permis d'agent de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus reliés aux antécédents	78
Refus reliés aux antécédents et aux bonnes mœurs	31
Refus reliés aux antécédents, aux bonnes mœurs et à la formation	4
Refus reliés aux antécédents et à la formation	3
Refus reliés aux bonnes mœurs	8
Refus reliés aux bonnes mœurs et à la formation	2
Refus relié à l'emploi incompatible	1
Refus reliés à la formation	256
Refus relié aux exigences d'un permis temporaire	1
Décisions défavorables au maintien de permis	
Révocations reliées aux antécédents	47
Révocations reliées aux antécédents et aux bonnes mœurs	9
Révocations reliées aux bonnes mœurs	20
Révocations reliées à l'emploi incompatible	3
*Révocations reliées aux normes de comportement	3
*Suspensions reliées aux normes de comportement	15
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus reliés aux antécédents	11
Refus reliés aux antécédents et bonnes mœurs	2
Refus reliés aux bonnes mœurs	2
Refus reliés au non-respect des critères légaux pour le maintien d'un permis temporaire	3
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENTS	499

^{*}En 2019-2020, les motifs de suspensions ou de révocations reliées aux normes de comportement visaient les dérogations suivantes : recours à la force plus grande que nécessaire, divulgation d'informations, vol, refus de s'identifier, harcèlement, manque de respect, de compétence et professionnalisme, consommation de cannabis à l'occasion du travail et pratiques frauduleuses ou illégales.

Affaires juridiques

Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Refus relié aux antécédents	1
Refus relié à l'assurance / cautionnement	1
Refus relié à : l'assurance / cautionnement / document constitutif	1
Refus relié aux renseignements sur les personnes liées	1
Décisions défavorables au maintien de permis	<u>'</u>
Suspensions reliées à l'assurance	150
Suspensions reliées au cautionnement	6
Suspensions reliées à la formation du représentant	12
Suspension reliée à l'insolvabilité	1
Suspension reliée à l'omission de remplacer le représentant/ aux renseignements sur les personnes liées	1
Suspensions reliées aux renseignements sur les personnes liées	7
Révocations reliées aux antécédents	2
Révocation reliée aux antécédents et bonnes mœurs	1
Révocations reliées à l'assurance	45
Révocations reliées au cautionnement	5
Révocations reliées au changement d'entité légale	3
Révocations reliées à la formation du représentant	3
Révocations reliées à l'insolvabilité	2
Révocation reliée à l'omission de remplacer le représentant/ aux renseignements sur les personnes liées	1
Révocation reliée à l'assurance et au cautionnement	1
Révocations reliées aux renseignements sur les personnes liées	5
Décisions défavorables au renouvellement d'un permis valide	
Refus relié à l'insolvabilité	1
TOTAL DES DÉCISIONS DÉFAVORABLES POUR LES AGENCES	250

Contestations et contrôles judiciaires

AU 31 MARS 2020

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)	
Contestations au TAQ d'une décision du BSP	14
Décision rendue par le TAQ	
Décisions du BSP maintenues	5
Décision du BSP infirmée	1
Accueil d'un recours en irrecevabilité	2
TOTAL	8
Désistements	7
Causes pendantes	12

Demandes de contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec		
Nouveau pourvoi en contrôle judiciaire	0	
Décision rendue par la Cour supérieure		
Maintien de la décision du TAQ d'infirmer la décision du BSP	1	
Désistement	1	

Recours en mandamus devant la Cour supérieure du Québec	
Causes pendantes	2

Recours au Tribunal de la concurrence	
Nouveau recours	1
Décision rendue par le Tribunal de concurrence	
Rejet de la demande de permission	1

Recours à la Cour du Québec, Division des petites créances	
Nouveau recours	0
Entente à l'amiable suivant le processus de médiation	1

Accès à l'information

Le Bureau de la sécurité privée est assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la «Loi sur l'accès») en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité privée*. Ainsi, le bilan présenté est réalisé conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, r. 2) («Règlement sur la diffusion»).

Demandes d'accès à l'information

En 2019-2020, le Bureau de la sécurité privée a reçu 80 demandes d'accès à l'information. De ce nombre, 77 concernaient l'accès à des renseignements personnels, 2 concernaient l'accès à des documents relatifs aux différentes activités du BSP, et 1 concernait à la fois des renseignements personnels et des documents relatifs aux différentes activités du BSP.

Traitement détaillé des demandes - Exercice 2019-2020	
Accès à la totalité des documents ou des renseignements demandés	66
Demandes partiellement acceptées	7
Demandes refusées	5
Demande irrecevable	1
Demande référée à l'organisme compétent	1
Demande en cours de traitement au 31 mars 2019	0
TOTAL	80

Les 80 demandes qui ont donné lieu à une réponse pour la période de référence ont été traitées dans un délai moyen de 5 jours, et 9 de ces demandes l'ont été dans un délai de 10 jours ou plus. Ces demandes ont donc toutes été traitées à l'intérieur du délai de 20 jours, conformément aux obligations prévues à la Loi sur l'accès. Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée pour faciliter le droit d'accès d'une personne handicapée.

Les articles suivants de la Loi sur l'accès ont été invoqués pour motiver un refus total ou une acceptation partielle: l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique, l'article 47 (3°) concernant des documents non détenus par le BSP, les articles 53 et 59 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels, ainsi que l'article 95, puisque la demande ne contenait pas les indications suffisamment précises pour permettre au responsable d'y répondre adéquatement.

Depuis le 1^{er} avril 2019, 1 décision de la responsable de l'accès aux documents a fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Le nombre de recours en révision pendant au 31 mars 2020 est au nombre de 3 et 1 a fait l'objet d'une entente à l'amiable.

Diffusion des documents

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la diffusion, le BSP diffuse sur son site Web (https://www.bspquebec.ca/fr/31/acces-a-l-information) les informations prévues à cet article qui s'appliquent à lui.

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels s'est réuni trois fois au cours de cette période. Les points saillants des travaux du comité pour l'année 2019-2020 sont notamment la gestion des risques informatiques et la cybersécurité, le maintien d'une communication interne portant sur la protection des renseignements personnels, la gestion documentaire et la gestion des accès aux documents au sein de l'organisation, ainsi que la révision du registre et des règles relatives à l'accès des visiteurs.

Direction, Enquêtes et inspections

RESSOURCES

BRIGITTE DESGAGNÉS

Directrice, Enquêtes et inspections

1 coordonnateurenquêteur senior

7 enquêteursinspecteurs

1 technicienne

La direction Enquêtes et inspections contribue à l'accomplissement de la mission du BSP qui est de veiller à la protection du public. L'équipe d'enquêteurs-inspecteurs sillonne le Québec afin d'assurer l'application de la *Loi sur la sécurité privée* et de ses règlements par des inspections et des interventions ainsi que de procéder à toute enquête relative à un manquement à la loi, sur réception d'une plainte ou de leur propre initiative. Dans le cadre de ses activités, la direction Enquêtes et inspections voit également à sensibiliser et informer les intervenants de l'industrie et le public en ce qui a trait à la LSP et ses règlements.

MANDATS

- Assurer le respect et l'application de la LSP et de ses règlements dans le cadre d'une activité ou d'une offre de services de sécurité privée;
- Procéder à des interventions d'inspections de lieux où une activité de sécurité privée est offerte ou exercée et tous lieux présentant des motifs raisonnables de croire qu'une telle activité est exercée ou un service de sécurité privée est offert;
- Initier des enquêtes lors d'existence de motifs raisonnables de croire à un manquement à la LSP ou à un de ses règlements, ou sur réception d'une plainte du public.

RESPONSABILITÉS

- Traitement et suivi des plaintes ou de toutes informations reçues;
- Inspections auprès des agences qui offrent un service de sécurité privée, des agents qui exercent une activité de sécurité privée et des employeurs qui ont à leur service des employés exerçant une telle activité de sécurité privée;
- Enquêtes sur les infractions commises en contravention de la Loi et de ses règlements;
- Sensibilisation et accompagnement des titulaires de permis à l'égard de la LSP et de ses règlements et de leurs obligations envers le BSP.

FAITS SAILLANTS

Veiller au respect et à l'application de la LSP et ses règlements sur le territoire québécois

Au cours du dernier exercice, les enquêteurs-inspecteurs ont sillonné le Québec dans un esprit de conformité afin de veiller et de sensibiliser au respect de la LSP et ses règlements toutes personnes exerçant une activité de sécurité privée ou toutes entreprises offrant un ou des services de sécurité privée et ce, pour toutes catégories d'activité. De nombreuses interventions et inspections de masse ont été réalisées sur le terrain par la direction Enquêtes et inspections en des lieux de rassemblements et d'événements susceptibles d'y retrouver des personnes exerçant une activité de sécurité privée et assujetties à la LSP. Par ailleurs, certaines de ces interventions ont été planifiées avec la collaboration soutenue de différents corps policiers à travers la province, ce qui a permis au BSP de sensibiliser et d'informer nos collaborateurs à l'égard de l'application de la LSP et ses règlements. Plusieurs membres de la direction Enquêtes et inspections ont animé des rencontres d'information à l'attention de différents collaborateurs et milieux afin de présenter les principes édictés par la LSP et ses règlements ainsi que le rôle et la mission du BSP. La situation exceptionnelle liée à la pandémie de la COVID-19 vécue en fin d'exercice

a nécessité la mise en place de certaines mesures et directives sociosanitaires émises par le Gouvernement du Québec et l'Institut national de la santé publique. La Direction Enquêtes et inspections a dû adapter sa planification en regard de certaines tâches ayant été impactées par cette crise.

Procéder à l'amélioration continue de nos processus internes

La direction Enquêtes et inspections a procédé à la révision d'outils et de processus dans le cadre de la gestion interne de cette direction pour veiller à améliorer l'efficience des opérations. Deux documents d'information ont été produits et distribués aux corps policiers, notamment le Guide d'intervention à l'attention des corps policiers. De plus, l'équipe d'enquêteurs-inspecteurs suit régulièrement des formations afin de se doter des meilleures pratiques à adopter dans le cadre de leur travail. Une nouveauté: la direction Enquêtes et inspections porte désormais fièrement les vêtements aux couleurs et à l'effigie du BSP. Cette marque distinctive de l'équipe du BSP sur le terrain contribuera positivement à l'atteinte de l'objectif de l'organisme qu'est d'accroître sa visibilité et sa notoriété au cours des prochaines années.

Un mécanisme de plaintes pour la protection du public : bspquebec.ca/déposer-une-plainte

Le service à la clientèle est une priorité dans l'ensemble des activités du BSP. Le mécanisme de traitement des plaintes du BSP veille à assurer un suivi adéquat et de qualité auprès du grand public et des intervenants du milieu de la sécurité privée. Quiconque est témoin d'une situation qui pourrait potentiellement contrevenir à la LSP ou à ses règlements peut déposer une plainte formelle de façon anonyme ou non, par téléphone ou par courriel, auprès du BSP.





Enquêtes et inspections

Données - Enquêtes et inspections	
Dossiers	Nombre
Plaintes reçues de l'externe	199
Dossiers initiés par la Direction, Enquêtes et inspections	300
TOTAL	499
Dossiers traités entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020	384
Dossiers toujours en traitement	115
Nature des dossiers	
Agences non titulaires d'un permis valide	74
Agents non titulaires d'un permis valide	153
Agences et agents sans permis	20
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	28
Normes de comportement	69
Inspections de conformité	133
Enquêtes d'autres natures	22

Traitement des infractions pénales à la Loi et à ses règlements au 31 mars 2020	
Dossiers (Constats d'infraction ou RIG³)	Nombre
Rapports d'infractions générales soumis au DPCP	119
Rapports d'infractions générales acceptés par le DPCP	87
Constats d'infractions délivrés par le DPCP	91
Nature des infractions des constats d'infractions délivrés ⁴	
Agences non titulaires d'un permis valide	15
Agents non titulaires d'un permis valide	36
Employeurs ayant à leur service des agents sans permis	38
A nuit à un inspecteur ou à un enquêteur	1
A encouragé ou amené une personne à contrevenir à la LSP	1
Demandes de permis reçues au BSP à la suite d'interventions de la DEI	
Demandes de permis d'agence	37
Demandes de permis d'agent	70

³ Ces rapports d'infractions générales «RIG» émanent de dossiers travaillés pendant l'année fiscale 2019-2020.

⁴ Les dossiers soumis par le BSP au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), passent diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2020.

Direction, Finances et administration

RESSOURCES

MARINELA BALINISTEANU CPA, CGA

Directrice, Finances et administration

ÉQUIPE COMPTABILITÉ

3 techniciens comptables

ÉQUIPE ASSURANCE QUALITÉ

3 analystes, processus et assurance qualité ÉQUIPE ADMINISTRATION

4 agents administratifs permanents3 agents administratifs

temporaires

La direction Finances et administration est responsable de la gestion et d'assurer la fiabilité des ressources financières, des ressources matérielles et de la gestion documentaire. Assurant un contrôle de qualité dans l'ensemble des opérations, elle joue un rôle de premier plan.

MANDATS

- Gérer l'ensemble des opérations de nature budgétaire et financière;
- Assurer le respect de la conformité;
- Veiller à la gestion et à la pérennité de la documentation;
- Optimiser le système relatif aux opérations de façon continue.

RESPONSABILITÉS

- Gestion et optimisation des ressources financières ;
- Mise en place de contrôles de qualité rigoureux et efficients;
- · Gestion documentaire;
- Mise à jour et optimisation des outils technologiques appropriés et performants.

FAITS SAILLANTS

Assurer un contrôle et une gestion diligente des ressources financières

La direction Finances et administration est chargée de fournir de l'information financière à jour, pertinente et fiable à la direction et au comité d'audit pour appuyer la prise de décisions et la gestion des risques au sein de l'organisation. Également, cette direction protège les ressources du BSP en rendant compte de leur utilisation, tout en veillant à ce qu'elles soient utilisées en conformité avec les autorisations applicables. Tout au long de l'exercice, celle-ci veille à assurer une gestion responsable et transparente des ressources financières ainsi que le maintien d'un système de contrôle interne afin d'assurer la faisabilité des projets et des initiatives conformément aux orientations de la planification stratégique et les différents impératifs du BSP.

Évaluer les meilleures pratiques et les implanter à nos opérations

L'équipe de l'Assurance-qualité est chargée de procéder à l'évaluation de certains processus et d'identifier les meilleures pratiques à implanter dans le cadre de nos opérations internes. De même, ceux-ci incarnent une première garde quant à notre organisation en assurant un contrôle et le maintien des standards de qualité quant aux opérations et la délivrance des permis.

Procéder à une gestion efficiente de l'information

L'équipe Administration a procédé à la numérisation de l'ensemble de nos archives conservées depuis la création du Bureau de la sécurité privée tout au long de l'année... un travail colossal! Le BSP compte désormais sur l'ensemble de ses dossiers numérisés et disponibles en quelques clics. À la suite de l'implantation du calendrier de conservation, le délai de conservation des documents physiques a été revu et appliqué.



Perspectives 2020/21

Une année charnière pour le BSP

Le prochain exercice consiste en une étape charnière pour le BSP qui débute sa deuxième décennie d'activités avec beaucoup de fierté. Mené par des valeurs d'intégrité, de rigueur et de transparence, c'est avec assurance et enthousiasme que le BSP continue de multiplier les efforts dans la réalisation de sa mission qui est de veiller à la protection du public.

Au cours des trois prochaines années, le BSP mettra en œuvre son nouveau plan stratégique 2020-2022. À la lumière des dernières années et de l'évolution du portrait statistique de l'industrie de la sécurité privée, celle-ci projette d'excellentes perspectives d'avenir.



VEILLER À LA PROTECTION DU PUBLIC

Notoriété et visibilité

Élément clé du plan stratégique 2020-2022 du BSP. l'élaboration d'un plan de communication ayant comme principal objectif d'accroître la notoriété et la visibilité de l'organisme permettra de définir et promouvoir une image forte et positive auprès du grand public, des intervenants du milieu de la sécurité privée ainsi que de nos collaborateurs. Le BSP constitue l'organisme provincial d'autoréglementation régissant l'industrie de la sécurité privée, et plus précisément les six secteurs d'activité définis par la LSP. Tout près de 45 000 personnes exercent un métier dans une des catégories d'activité assujetties à la LSP et on compte un peu plus de 1 500 titulaires de permis d'agence qui offrent des services de sécurité privée au Québec, ce qui est considérable. Or, le BSP priorisera principalement ces deux clientèles comme publics cibles afin que ceux-ci soient des vecteurs d'information et de fiers ambassadeurs de la mission du BSP. Ce plan de communication sera présenté au cours du prochain exercice et viendra appuyer les différentes orientations, notamment l'objectif d'accroître la notoriété et la visibilité du BSP. La sécurité est une dimension prioritaire pour les Québécoises et les Québécois. On n'a pas fini d'entendre parler de la sécurité privée et du BSP au Québec!

La crise de la COVID-19 a ouvert la porte à de nombreuses opportunités de visibilité pour le BSP pendant ce contexte exceptionnel malgré la gravité de la situation. En effet, le BSP a été interpellé à quelques reprises par les médias pendant cette crise, ce qui a bien évidemment mis le BSP et l'industrie de la sécurité privée sous le feu des projecteurs et a rappelé à la population l'importance de la sécurité dans notre société. Certains organismes homologues canadiens et à l'étranger ont contacté le BSP afin d'échanger à propos de nos façons de faire et les procédures mises en place au Québec afin de s'en inspirer. Des échanges porteurs qui ont un impact positif sur la notoriété et la visibilité du BSP et des intervenants du milieu de la sécurité privée au Québec.

Bienvenue au 1611!

La relocalisation des bureaux administratifs du BSP est prévue au cours du prochain exercice et sera située à Montréal au 1611, boulevard Crémazie Est. La décision de cette nouvelle localisation a été influencée par sa situation géographique, son accessibilité et ses multiples possibilités tant pour les employés que les visiteurs. Le BSP sera situé près de deux lignes du métro, soit la ligne orange et la ligne bleue et donc, facilement accessible par transport en commun. Également facilement accessibles en voiture, les nouveaux bureaux sont situés tout près de l'autoroute Métropolitaine entre les autoroutes 15 et 25. Ce nouvel environnement de travail offrira à ses employés une qualité de vie enviable dotée de nombreux avantages. Ce nouveau milieu de vie professionnel sera certes un atout considérable afin d'attirer de nouveaux talents en offrant un milieu de travail des plus compétitifs.

Le respect, la conformité et la sensibilisation en vertu de la LSP

L'équipe Enquêtes et inspections poursuivra ses activités et ses interventions ayant comme objectif d'assurer la conformité des personnes et des entreprises assujetties à la LSP partout à travers le Québec. Également, la direction Enquêtes et inspections intensifiera son rôle d'accompagnement visant à informer et sensibiliser les intervenants du milieu de la sécurité privée, les entreprises, ses collaborateurs et partenaires quant à la mission du BSP ainsi que les principes édictés par la LSP. Cette pratique a pour but de favoriser une approche d'accompagnement des personnes et des entreprises assujetties à la LSP. La nouvelle version de la formation en ligne dédiée au représentant d'agence et offerte par le BSP constitue un outil important pour mener les agences vers la conformité.

Automatisation des processus d'agence et d'agent

Optimiser nos processus et l'efficience de nos services par la mise en œuvre du portail relatif à l'automatisation des processus d'agence demeure une priorité pour le BSP et son implantation s'opérera de façon progressive lors du prochain exercice. Cette nouveauté permettra au BSP de prendre un virage technologique important et utile pour la poursuite de l'ensemble de ses activités. Après avoir assuré le bon fonctionnement de ce nouveau portail dédié en premier lieu aux agences, celui-ci sera développé et initié pour la clientèle des titulaires de permis d'agent au cours des prochaines années.

Réflexion et ajustements suivant la crise de la pandémie de la COVID-19

D'entrée de jeu et au moment d'écrire ces lignes, le Québec vit actuellement une situation hors du commun. Le Québec est en pause depuis le décret découlant de la situation d'urgence sanitaire. Le BSP a dû s'adapter rapidement à la situation pour faire face à cette crise. Cette situation exceptionnelle d'urgence sanitaire liée à la COVID-19, a provoqué une forte demande à l'égard des agents de gardiennage afin d'assurer la sécurité des travailleurs provenant des services essentiels («anges gardiens ») et de la population, ce qui a forcé le BSP à revoir ses méthodes de traitement. Le cadre législatif au Québec nous permet de délivrer des permis temporaires en cas de pandémie. À cette fin, le BSP a développé sur son site Internet une page spéciale COVID-19 entièrement dédiée à toutes demandes en ligne. L'après COVID-19 devra être néanmoins réfléchi et planifié par l'organisation. Le BSP suivra de près les différentes recommandations et directives provenant du gouvernement afin de mettre en place et offrir un environnement sécuritaire autant pour ses employés que pour sa clientèle. Certaines tâches ou façons de faire devront être revues et améliorées compte tenu de cette nouvelle réalité à laquelle seront confrontés le BSP et les intervenants du milieu de la sécurité privée.

États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction du BSP et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thorton s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

Claudo Paul Hus

Claude Paul-Hus, MA MBA FCPA FCMA ASC

Directeur général

Marinela Balinisteanu, CPA, CGA

Directrice. Finances et administration

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du Bureau de la sécurité privée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après «le Bureau»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations

et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Bureau ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bureau;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Cholot Grant Thorn ton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 18 juin 2020

⁵ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A115050

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

		2020	201
	Budget	Réel	Rée
	\$	\$	
Produits			
Permis (droits annuels) - agences	2 310 989	2 417 652	2 340 91
Permis (droits annuels) - agents	2 454 777	2 464 156	2 409 50
Vérifications sécuritaires	1 897 283	2 197 817	2 110 93
Autres	156 000	167 207	192 44
	6 819 049	7 246 832	7 053 78
Charges			
Salaires et charges sociales	3 729 910	3 720 949	3 457 66
Formation	31 976	13 720	24 94
Cotisations et associations professionnelles	14 203	14 376	14 3
Vérifications sécuritaires - Sûreté du Québec	1 362 202	1 505 002	1 434 78
Frais d'émission de permis	153 873	168 155	166 83
Services professionnels	534 308	520 793	502 27
Communications et informations	127 151	105 516	119 78
Charges locatives	373 684	351 866	345 3
Amortissement des immobilisations corporelles	210 842	165 277	227 80
Fournitures de bureau	49 455	65 709	57 88
Assurances	47 072	51 385	43 13
Frais bancaires et financiers	63 900	74 145	65 67
Frais de déplacement et de représentation	88 576	84 665	74 4
Location et entretien de l'équipement	30 767	31 135	23 6
Créances douteuses (recouvrées)		107	(92
Pénalité (recouvrement) de résiliation de bail		(84 000)	168 00
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles			18 25
	6 817 919	6 788 800	6 744 60
Excédent lié aux activités de l'exercice	1 130	458 032	309 18

Excédent accumulé lié aux activités

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

		2020	2019
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	1 325 382	1 325 382	1 016 202
Excédent lié aux activités de l'exercice	1 130	458 032	309 180
Solde à la fin	1 326 512	1 783 414	1 325 382

Variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

		2020	2019
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	1 130	458 032	309 180
Acquisition d'immobilisations corporelles		(774 844)	(107 261)
Acquisition d'actifs incorporels		(286 256)	(43 012)
Amortissement des immobilisations corporelles	210 842	165 277	227 808
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles			18 257
	210 842	(895 823)	95 792
Acquisition de stock de fournitures		(18 439)	(19 066)
Consommation de stock de fournitures		17 104	16 018
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance		(363 398)	(322 519)
Utilisation des dépôts et charges payées d'avance		360 888	304 169
	_	(3 845)	(21 398)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	211 972	(441 636)	383 574
Actifs financiers nets au début	860 577	860 577	477 003
Actifs financiers nets à la fin	1 072 549	418 941	860 577

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	458 032	309 180
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	165 277	227 808
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles		18 257
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	4 634	(22 922)
Augmentation du stock de fournitures	(1 335)	(3 048)
Augmentation des dépôts et charges payées d'avance	(2 510)	(18 350)
Augmentation des produits de permis en traitement perçus par anticipation	932	4 852
Augmentation des produits reportés	97 303	54 933
Augmentation (diminution) des charges à payer	(2 637)	228 127
Augmentation du dû à la Sûreté du Québec	54 197	25 465
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	773 893	824 302
Acquisition d'immobilisations corporelles Acquisition d'actifs incorporels Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(524 934) (255 788) (780 722)	(107 261) (43 012) (150 273)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement		(1 000 000)
	(6 829)	(1 000 000)
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement	(6 829) 2 539 781	(325 971)
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	* *	(325 971) 2 865 752
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 539 781	

⁽a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 70 295 \$ (52 649 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Situation financière

au 31 mars 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 032 952	2 039 781
Dépôt à terme, 0,81 % à 1,85 %, échéant jusqu'en janvier 2021		
(1,36 % à 1,68 % au 31 mars 2019)	2 500 000	2 500 000
Autres débiteurs	33 066	37 700
	4 566 018	4 577 481
PASSIFS PASSIFS		
Produits de permis en traitement perçus par anticipation	636 732	635 800
Produits reportés	2 154 834	2 057 531
Charges à payer	977 442	699 701
Dû à la Sûreté du Québec (note 3)	378 069	323 872
	4 147 077	3 716 904
ACTIFS FINANCIERS NETS	418 941	860 577
ACTIFS NON FINANCIERS		
Dépôts et charges payées d'avance (note 4)	140 059	137 549
Stock de fournitures	13 051	11 716
Immobilisations corporelles (note 5)	882 095	272 528
Actifs incorporels (note 6)	329 268	43 012
	1 364 473	464 805
EXCÉDENT ACCUMULÉ (a)	1 783 414	1 325 382

(a) L'excédent accumulé est lié en totalité aux activités.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Bureau est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée (RLRQ, chapitre S-3.5)(ci-après «la Loi»).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur les bénéfices selon le paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA - Canada pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moinsvalue durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Constatation des produits

Produits de permis et de vérifications sécuritaires

Les produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits liés à la vérification sécuritaire sont comptabilisés au moment où la vérification est effectuée. Les sommes perçues d'avance liées à l'émission ou au renouvellement de permis sont comptabilisées aux passifs à titre de Produits de permis en traitement perçus par anticipation. Les produits de permis (droits annuels) sont reportés aux passifs à titre de Produits reportés et sont par la suite constatés aux résultats de façon linéaire sur les douze mois de la durée des permis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que le Bureau a l'intention d'utiliser au cours du prochain exercice.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

- Amortissement:

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Periodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels et équipement de développement	1 à 7 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	5 et 10 ans

- Réduction de valeur:

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle ou à un actif incorporel amortissable est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles ou les actifs incorporels amortissables est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis avril 2017, le Bureau contribue le même montant que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5% (9% pour les cadres supérieurs) du revenu gagné de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (le mois suivant l'embauche pour les cadres supérieurs). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 143 307 \$ à titre de contributions à ce régime de retraite (143 601\$ en 2019).

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les opérations interentités conclues selon les modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni. Dans le cours normal de son fonctionnement, le Bureau conclue de telles opérations avec la Sûreté du Québec, qui est une entité contrôlée par le gouvernement. Ces opérations sont présentées distinctement aux états financiers.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3. DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Comme il est prévu à l'article 27 de la Loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture ses services au Bureau sur une base mensuelle. Une provision est comptabilisée lorsque la vérification sécuritaire a été effectuée par la SQ mais que la facture n'a pas encore été obtenue.

4. DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2020	2019
	\$	\$
Assurances payées d'avance	41 609	27 901
Autres	98 450	109 648
	140 059	137 549

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

				Amortissement	202
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	de l'exercice	Solde à la f
	\$	\$	\$	\$	
Coût					
Améliorations locatives (a)	56 443	607 293			663 73
Équipement informatique et équipement de					
développement (a)	1 576 647	82 312			1 658 95
Équipement de surveillance et de sécurité	47 821				47 8
Kiosque	12 559				12 55
Mobilier de bureau	378 863	85 239			464 10
	2 072 333	774 844	_	_	2 847 17
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	46 129			10 314	56 44
Équipement informatique et équipement de					
développement ,	1 359 440			123 595	1 483 0
Équipement de surveillance et de sécurité	43 874			3 425	47 29
Kiosque	12 559				12 5
Mobilier de bureau	337 803			27 943	365 74
	1 799 805	_	_	165 277	1 965 08
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	10 314	607 293		10 314	607 29
Équipement informatique et équipement de	217 207	82 312		123 595	175 92
développement		02 31Z		123 395	1/5 94
Équipement de surveillance et de sécurité	3 947			3 425	52
Kiosque					
Mobilier de bureau	41 060	85 239		27 943	98 35
	272 528	774 844	_	165 277	882 09

⁽a) Au cours de l'exercice, la société a effectué des améliorations locatives et a acquis de l'équipement informatique, dont un montant de 249 910 \$ (aucun au 31 mars 2019) est inclus dans les charges à payer.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

					2019
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fir
	\$	\$	\$	\$	9
Coût					
Améliorations locatives	61 600		5 157		56 443
Équipement informatique et équipement de développement	1 476 283	100 878	514		1 576 64
Équipement de surveillance et de sécurité	49 952		2 131		47 82
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	382 935	6 383	10 455		378 86
	1 983 329	107 261	18 257	_	2 072 33
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	35 815			10 314	46 12
Équipement informatique et équipement de développement	1 177 057			182 383	1 359 440
Équipement de surveillance et de sécurité	40 070			3 804	43 87
Kiosque	12 559				12 55
Mobilier de bureau	306 496			31 307	337 80
	1 571 997	_	_	227 808	1 799 80
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	25 785		5 157	10 314	10 31
Équipement informatique et équipement de développement	299 226	100 878	514	182 383	217 20
Équipement de surveillance et de sécurité	9 882		2 131	3 804	3 94
Kiosque					
Mobilier de bureau	76 439	6 383	10 455	31 307	41 060
	411 332	107 261	18 257	227 808	272 528

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6. ACTIFS INCORPORELS

					2020
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels (a)	43 012	286 256	_	_	329 268
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels			_	<u> </u>	_
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	43 012	286 256	_	_	329 268

⁽a) Au cours de l'exercice, la société a engagé des dépenses capitalisables relativement au développement de logiciels, dont un montant de 30 468\$ (aucun au 31 mars 2019) est inclus dans les charges à payer.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6. ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

					2019
	Solde au début	Acquisitions	Radiation	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	_	43 012	_	_	43 012
Amortissement cumulé					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	_		_	_	
Valeur comptable nette					
Actifs incorporels en cours de développement					
Logiciels	_	43 012	_	_	43 012

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le Bureau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Bureau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le Bureau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1% (1% au 31 mars 2019) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 mars 2020, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit:

					2019
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Charges à payer	747 741	106 596	94 566	28 539	977 442
Dû à la Sûreté					
du Québec	378 069				378 069
	1 125 810	106 596	94 566	28 539	1 355 511

8. ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2035, à verser une somme de 6 679 954\$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie, les télécommunications ainsi que certains équipements de bureautique. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 766 257\$ en 2021, à 437 703\$ en 2022, à 412 113\$ en 2023, à 401 857\$ en 2024 et à 397 166\$ en 2025

9. ÉVENTUALITÉS

Au cous de l'exercice précédent, le Bureau a reçu deux mises en demeure pour des poursuites potentielles d'un montant total d'environ 2 998 000 \$ dans le cadre de ses activités normales. Il n'y a eu aucun développement quant à ces deux mises en demeure au cours de l'exercice. La direction est d'avis que ces mises en demeure sont non fondées. De plus, le Bureau bénéficie d'une clause d'immunité prévue à l'article 68 de la Loi. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Veiller à la protection du public. Promouvoir une industrie de confiance.



Ce rapport est disponible sur le site internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse: bspquebec.ca.

Dépôt légal - 2020 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1927-0763 (version imprimée) ISSN: 1927-0771 (version PDF)

ISBN: 978-2-9816029-8-5 (version imprimée) ISBN: 978-2-9816029-9-2 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.

